

Résumé Conseil communal de Montilliez du 22 juin 2020

Le Conseil Communal de Montilliez s'est réuni le 22 juin sous la présidence de Monsieur Nicolas Menétrey.

La séance a débuté par les remerciements du président pour la présence des membres dans ces circonstances particulières. Lors des communications de la Municipalité, Monsieur Jean-Claude Gilliéron est revenu sur les événements liés au COVID-19 et les impacts sur la commune. La Municipalité suit de près la situation pour s'accorder aux recommandations édictées par la Confédération, le canton et l'OFSP.

La composition du bureau à partir du 1^{er} juillet 2020 se compose ainsi : Monsieur Cédric Barde prend la présidence du conseil et Monsieur Nicolas Menétrey la vice-présidence. Les scrutateurs sont Messieurs Alain Menétrey et Jean-Claude Geinoz. Les scrutateurs suppléants sont Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex.

Trois préavis municipaux figuraient à l'ordre du jour.

Le premier concernait une demande de crédit pour la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand. Après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc et gestion-finances, le conseil a accepté le préavis à l'unanimité.

Le deuxième préavis concernait une demande de crédit pour étude de renaturation du ruisseau du Botterel. Les commissions ad hoc et gestion-finances ont statué en faveur du préavis. Celui-ci a été accepté par le conseil à 36 voix pour et 1 abstention.

Le troisième préavis concernait les comptes 2019. La commission gestion-finances a salué le travail complexe et précis de la Municipalité et du boursier. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

A l'ordre du jour figurait une interpellation contre le choix de l'emplacement d'une antenne de communication mobile à Dommartin. Celle-ci a soulevé 4 questions auxquelles la Municipalité a explicitement répondu. Des discussions s'en sont suivies au terme desquelles les signataires n'ont pas souhaité donner de suites.

Monsieur Nicolas Menétrey a levé la séance à 22h33 en remerciant les conseillers, les conseillères, ainsi que la Municipalité pour leur présence et leur investissement.